

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

Arrondissement d'ANNEDUY

Canton de FAVERGES

MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 13 avril 2017

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

Jeudi 20 avril 2017
A 20 h 30

Ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus des 2 derniers conseils,
- Travaux de voirie,
- Demandes de subventions auprès de l'Etat,
- Personnel communal,
- Informations et questions diverses.

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le : 11/04/17

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°5 DU 20 AVRIL 2017 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt avril deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2017

Présents : Bruno GUIDON, Benoît CLAVEL, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Nicole BERNARD-BERNADET, Christophe GEORGES, Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI, Stéphane PACCARD.

Ont donné pouvoir : Christophe GEORGES à Bruno GUIDON

Nicole BERNARD-BERNADET à Julie LATHUILLE.

Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI à Corinne GOBBER.

Jean-Claude LOYEZ a été élu secrétaire de séance.

DEL_05212017.

Objet : Demande d'aide exceptionnelle de l'Etat – Réfection toit de la chapelle de la Bottière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la réfection du toit de la chapelle de la Bottière pour 36.977,58 € H.T.

Monsieur le Maire propose de demander une aide exceptionnelle à l'Etat. Le plan de financement serait alors le suivant :

<i>Montant transaction HT</i>	36.977,58 €
<i>Subvention de l'Etat</i>	5.000,00 €
<i>Dotation de soutien à l'investissement public local</i>	11.093,74 €
<i>Autofinancement</i>	20.883,84 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une aide exceptionnelle de l'Etat (Ministère de l'Intérieur) d'un montant le plus élevé possible, soit 5.000,00 €,
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à la réalisation des travaux,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 12
<u>Résultats des votes</u>
pour : 12
contre : 0
abstention : 0

DEL_05222017.

Objet : Dotation de soutien à l'investissement public local – Réhabilitation école.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant estimé pour la réhabilitation de l'école de 923.220 € H.T.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 12
<u>Résultats des votes</u>
pour : 12
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire propose de demander une aide exceptionnelle à l'Etat. Le plan de financement serait alors le suivant :

<i>Montant transaction HT</i>	923.220,00 €
<i>Subvention de l'Etat FSIL</i>	276.966,00 €
<i>Subvention de la Région</i>	25.100,00 €
<i>Autofinancement</i>	621.154,00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une aide exceptionnelle de l'Etat (fonds d'aide à l'investissement public local) d'un montant le plus élevé possible, soit 276.966 €
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à la réalisation des travaux,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

DEL_05232017.

Objet : Dotation de soutien à l'investissement public local – Réfection toit de la chapelle de la Bottière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la réfection du toit de la chapelle de la Bottière pour 36.977,58 € H.T.

Monsieur le Maire propose de demander une aide au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local. Le plan de financement serait alors le suivant :

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 12
<u>Résultats des votes</u>
pour : 12
contre : 0
abstention : 0

<i>Montant transaction HT</i>	36.977,58 €
<i>Subvention de l'Etat (réserve parlementaire)</i>	5.000,00 €
<i>Dotation de soutien à l'investissement public local</i>	11.093,74 €
<i>Autofinancement</i>	20.883,84 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une aide au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant le plus élevé possible, soit 11.093,74 €,
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement complémentaire nécessaire à la réalisation des travaux,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

DEL_05242017.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ à la retraite au 1^{er} juillet 2017 de Monsieur DURET Roland, agent de maîtrise, il est nécessaire de le remplacer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 2 mai 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur technique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

- **APPROUVE** de modifier ainsi le tableau des emplois.

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	Durée Hebdomadaire
Adjoint technique	Adjoint technique	C	2	3	TC

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Conseillers en exercice : 13
 Conseillers présents : 9
 Conseillers votants : 12
Résultats des votes
 pour : 12
 contre : 0
 abstention : 0

SEANCE N° 5 : DEL_05212017 ; DEL_05222017 ; DEL_05232017 ; DEL_05242017 AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 4 MAI 2017			
Bruno GUIDON	Benoît CLAVEL	Frédéric GILSON	Corinne GOBBER
Nadia JOSSERAND	Julie LATHUILLE	Jean-Claude LOYEZ	Philippe ROISINE
Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL			